

Le 18 mai 2009



Quatre organisations s'associent pour développer une filière de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) professionnels

Dans le cadre de la réglementation sur la fin de vie des équipements électriques et électroniques¹, quatre organisations professionnelles (DOMERGIE, GISEL, GIMES et le Syndicat de l'Eclairage²) ont confié à Récyllum, au travers d'une convention, un test préalable au lancement d'une filière de collecte et recyclage des DEEE de leurs adhérents.

Cette convention, signée début mai, confirme la volonté des fabricants de luminaires, d'équipements électroniques de sécurité, d'équipements de régulation, et d'éclairage de secours, de satisfaire pleinement leurs obligations en apportant au marché une solution simple et respectueuse de l'environnement pour recycler les déchets issus de ces équipements, en tenant compte des contraintes spécifiques liées à la gestion de ce flux généré dans le cadre des chantiers de maintenance, rénovation ou de démolition des bâtiments.

Récyllum, choisi pour sa proximité opérationnelle avec les entreprises du bâtiment et de l'installation électrique, devrait assurer le déploiement de la filière début 2010 au terme d'une phase préparatoire incluant notamment la mise en œuvre d'un test en Région Rhône-Alpes à compter de juin 2009.

Le dispositif qui reste à affiner dans le cadre d'une démarche partenariale avec les différents acteurs concernés, repose principalement sur un réseau de points de dépose gratuite répartis sur tout le territoire et permettant aux détenteurs (installateurs, corps d'état du bâtiment, opérateurs de maintenance...) de se défaire facilement de leurs équipements électriques usagés en vue de leur recyclage dans des conditions respectueuses de l'environnement.

L'enlèvement et le recyclage des équipements ainsi collectés seraient assurés par Récyllum pour le compte des fabricants qui financent le dispositif.



PRESSE

Pour en savoir plus merci de contacter :

- Pour DOMERGIE, GIMES, GISEL : Vincent Huin – 01 45 05 71 19 - vincent.huin@domergie.fr
- Pour le Syndicat de l'Eclairage : Pierre-Yves Monleau – 01 45 05 72 78 – pymonleau@syndicat-eclairage.com
- Pour Récyllum : Ophélie Plantard – 01 56 28 95 16 - oplantard@recylum.com

¹ Directive 2002/96/CE transposée dans l'article 543-195 du Code de l'Environnement

² DOMERGIE regroupe 31 industriels de l'appareillage électrique d'installation et de ses applications domotiques (voir liste des adhérents sur <http://www.domergie.fr>).

GISEL représente 11 entreprises spécialisées notamment dans les solutions d'éclairage autonome de sécurité
GIMES réunit 30 fabricants de matériels électroniques de sécurité couvrant à la fois les activités des systèmes de détection d'intrusion, de contrôle d'accès, de sécurisation des fonds, de télésurveillance et de vidéo surveillance (voir liste des adhérents sur <http://www.gimes.fr>).

Le Syndicat de l'éclairage regroupe 45 fabricants de lampes, de luminaires et de composants pour l'éclairage professionnel et domestique (voir liste des adhérents sur <http://www.syndicat-eclairage.com>).